

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 207/2026/AG

NOMENCLATURE ACTES :

5.4 Délégation de fonctions

**ARRETE DE DELEGATION
CELEBRATION D'UN MARIAGE
MONSIEUR FLORENT NGUYEN
CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-32 du code général des collectivités territoriales relatif à la qualité d'officier d'état-civil du Maire et des adjoints,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant à Monsieur le Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints,

CONSIDERANT la célébration du mariage de Madame Btissam M'NARI et Monsieur William LAUNOY, le samedi 6 juin 2026 - 14h00 - à la Mairie de Vauréal,

CONSIDERANT que ni Monsieur le Maire ni aucun adjoint ne pourront assurer la célébration du mariage prévu aux dates et horaires précités,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Florent NGUYEN, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil et célébrer le mariage de Madame Btissam M'NARI et Monsieur William LAUNOY prévu le :

**Samedi 6 juin 2026
14H00**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 20 mai 2026

Monsieur le Maire de Vauréal,

Raphaël LANTERI



Raphaël Lanteri

Date exécutoire :

.....~~2.1.MAI.2026~~.....

Date de notification :

.....~~2.1.MAI.2026~~.....

Date de publication en ligne :

.....~~2.1.MAI.2026~~.....